



Heureux sous son ombre **ARRETE N°A2023\_446** ville-bondy.fr

**Modification momentanée de la circulation sur différentes voies de la Ville pour l'élagage, l'abattage et le dessouchage des arbres**

**LE MAIRE DE BONDY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R. 417-10 et R. 411-25 ;

**VU** le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 et son arrêté du 15 février 2012 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant sur la signalisation routière et la présignalisation temporaires de chantier ;

**VU** le Règlement de voirie communale adopté par le Conseil municipal du 14 décembre 2017 ;

**VU** la demande formulée par l'entreprise Soin Modernes Des Arbres – 28 Rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES, mandater par le service parc et jardin tendant à modifier la circulation pendant les travaux d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin d'assurer la sécurité du public et du chantier, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation par le présent arrêté ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules sera régie par le présent arrêté à compter du **mardi 02 janvier 2024 et jusqu'au mardi 31 décembre 2024**, pendant les travaux d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres.

**ARTICLE 2** : Pendant les heures de travaux, la circulation des véhicules se fera en demie-chaussée et gérée par des hommes trafic (sur un tronçon de 30m).

**ARTICLE 3** : Une emprise sur chaussée et trottoir sera autorisée pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 4** : Le stationnement sera interdit et déclaré gainant, au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, excepté aux véhicules de chantier.

**ARTICLE 5** : Avant tout commencement des travaux, l'ensemble des procédures réglementaires devra être effectué conformément à la réglementation.

**ARTICLE 6** : Les accès aux propriétés riveraines devront être assurés en permanence.

**ARTICLE 7** : Les signalisations et présignalisations découlant de cet arrêté seront mises en place par l'entreprise **Soin Modernes Des Arbres**, chargée des travaux, conformément à la signalisation temporaire de chantier (Cf. arrêté interministériel susvisé). La signalisation sera mise en place 48 heures à l'avance. L'entreprise contactera, dès la pose de la signalisation, **la Police Municipale au n° 01 71 86 64 90 entre 7h et 02h du matin, du lundi au vendredi.**



**ARTICLE 8** : Monsieur le Commissaire de Police et Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9** : Copie du présent arrêté sera adressée à :


- Monsieur le Commissaire de Police de Bondy,
- Monsieur le Capitaine commandant la 14ème Compagnie de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris,
- Monsieur CHARRIER – Chef de la Police Municipale de Bondy,
- Monsieur le Directeur – entreprise Soins Modernes Des Arbres – 28 rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES,
- Monsieur le Directeur TRA – 93420 VILLEPINTE,
- Monsieur le Directeur – RATP – 93360 NEUILLY-PLAISANCE,
- Monsieur le Directeur – RATP – 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS,
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets – Etablissement Public de Territoire EST ENSEMBLE - 100, rue Gaston Roussel – 93230 ROMAINVILLE,
- Monsieur le Directeur de la Société SAMSIC PROPRETE URBAINE – Monsieur LEGRIX – Impasse des Marais - 94000 CRETEIL,
- Monsieur le Directeur- de la voirie et déplacements du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis à 93190 LIVRY-GARGAN - Monsieur ELIA,
- Madame BASTIEN – Directrice Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur LUTZ – Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Madame BASTIEN – Directrice Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELHOUCINE – Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy,
- Monsieur BELLAOUEDJ – Pôle Espaces Publics et de l'Environnement de la Mairie de Bondy.

Fait en Mairie à Bondy, le 6 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation  
Laurent COTTE

1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire



  
Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional